Patrice HIRIBERRY
Expert-Comptable Associé
Commissaire aux comptes

Maïté LAFFERRERE-MICHEL
Expert-Comptable Associée
Commissaire aux comptes

LIGUE D'ATHLETISME NOUVELLE AQUITAINE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université 33400 Talence

---

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVETIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Assemblée Générale Mixte du 24 Avril 2021

Ce rapport contient 2 pages

Patrice HIRIBERRY
Expert-Comptable Associé
Commissaire aux comptes

Maïté LAFFERRERE-MICHEL
Expert-Comptable Associée
Commissaire aux comptes

LIGUE D'ATHLETISME NOUVELLE AQUITAINE
Association régie par la loi du 1ier juillet 1901

Siège social : Maison Régionale des Sports,
2, Avenue de l'Université
33400 Talence

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à BRUGES, le 19 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

HCA EXPERTS, représentée par

Patrice HIRIBERRY

Compagnie Régionale - Ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux